

AFFAIRE N° 33. - Ratification du marché de gré à gré passé avec la S.B.T.P.C. pour la construction de 2 plateaux d'E.P.S. à l'Ecole Centrale

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier le marché de gré à gré passé avec la S.B.T.P.C. pour la construction de deux plateaux d'Education Physique à l'Ecole Centrale.

- Le montant du marché est de	2 855 200 Frs CFA
- Les honoraires de l'Architecte FRIZEL sont de..	142 760 Frs CFA
	<hr/>
- La dépense totale est de	2 997 960 Frs CFA
	<hr/>

Le financement pourrait s'établir de la manière suivante:

- Subvention de la Jeunesse et des Sports par arrêté n° 3 111 bis du 22 Novembre 1968, modifiant l'arrêté 3 192 du 31 Décembre 1964 modifié par l'arrêté n° 1 700 du 4 Septembre 1965, fixant la dépense subventionnable à 3 000 000 de Frs CFA

- Soit 80 % de 3 000 000	2 400 000 Frs CFA
- Participation communale au Budget 1969 (Chapitre 903, Article 2302-52)	597 960 Frs CFA
	<hr/>

2 997 960 Frs CFA

LE MAIRE. - Le financement étant ainsi intégralement assuré, je mets la question aux voix.

M. TESSIER. - Je présume qu'en ce qui concerne les plateaux scolaires où il existe déjà une surface enrobée, il ne sera pas nécessaire de faire appel à un architecte puisque nous avons notre Architecte communal.

LE MAIRE. - Mais mon collègue, il ne faut pas oublier que nous sommes à réparer un certain nombre de rues et que nous sommes aux prises avec les rampes Ozoux....

M. TESSIER. - Je parle de la constitution du dossier où il n'y a qu'un cahier à faire figurer sur le plan.

LE MAIRE. - Pour les prochains plateaux scolaires, nous verrons

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

M. Denis, le 7 Mars 1969

P. de Sieff

Le Secrétaire Général
signé: H. Hédou

Donnée copie certifiée conforme
par le Directeur des Affaires
Financières - Signé: D. Nozani